



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le treize février deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	30	Suffrages exprimés :	43
Absents :	25	- dont POUR :	43
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	12	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
Mme BLANCHET Fabienne
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESPEL Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
M. JUSTINESY Gérard
M. MASSIP Frédéric
M. MOUNIER Christian
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
Mme PALACIO Céline
M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
Mme PONTET Annie
M. RIVET Jean-Philippe
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
Mme MILESI Véronique
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. SEBBAH Didier
M. VOURET Eric

ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
M. BATOUX Philippe
Mme BUCHACA Sophie
Mme FAURE Cécile
M. KITAEFF Richard
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NALLET Christine
M. ROUSSET André

Absents non-excusés :

M. JUNIK Pascal
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde

N° 2026-010

RESSOURCES HUMAINES – Plan de Formation 2026

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Fonction Publique ;*
- *Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale ;*
- *Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l’accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 29 janvier 2026 ;*
- *Vu l’avis du comité social territorial du 6 février 2026.*

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est un droit reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents, quel que soit leur statut (titulaires, stagiaires et non-titulaires) ainsi qu'aux personnes concourant à une mission de service public au sein de la collectivité.

La formation joue un rôle clé dans la politique RH déployée au sein de LMV Agglomération. Elle constitue en effet un outil essentiel dans la recherche d'un accroissement constant de la qualité du service public.

Le plan de développement des compétences traduit les besoins de formation individuels et collectifs de l'ensemble des agents de la collectivité. Dans une logique de maîtrise des ressources budgétaires, il permet de consolider, après arbitrage de la Direction Générale, les compétences existantes et de préparer l'évolution des missions de la collectivité par l'acquisition et le développement de compétences nouvelles.

Les formations sont assurées majoritairement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), par le biais de la cotisation obligatoire et annuelle.

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération a défini, à travers ses Lignes Directrices de Gestion, les objectifs stratégiques de développement des compétences de ses agents pour la période 2020-2026 autour de sept axes.

Quatre axes prioritaires sont communs avec la Ville de Cavaillon :

- Poursuivre et élargir les actions engagées en matière de santé au travail, incluant le respect des obligations réglementaires en matière de santé et sécurité au travail,
- Profiter de la crise sanitaire pour accélérer la transition managériale,
- Renforcer l'attractivité de notre collectivité,
- Initier une logique de deuxième carrière sur le bassin des trois collectivités (Ville, CCAS, LMV Agglomération).

Trois axes sont spécifiques à LMV Agglomération :

- Optimiser les emplois et les effectifs en travaillant la logique emploi et en développant la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour anticiper les départs en retraite et les postes vacants,
- Insuffler une culture de « gestionnaire » en contexte budgétaire contraint,
- Faire des managers les premiers acteurs et relais de la politique RH, en renforçant le partage de la fonction RH.

Pour l'année 2026, dans un contexte de mutation permanente des métiers et des organisations, LMV souhaite structurer un nouvel axe prioritaire consacré à l'accompagnement des agents face aux transitions écologique, numérique et managériale.

Ce nouvel axe vise à soutenir l'adaptation des pratiques professionnelles aux nouveaux usages numériques, à initier la montée en compétences liée à l'intelligence artificielle, et à promouvoir un management attentif aux enjeux de santé mentale.

Le plan de développement des compétences annuel, d'un montant évalué à 70 000 €, proposé en annexe aux membres du conseil communautaire, s'inscrit donc dans le schéma directeur susvisé.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le plan de formation de l'année 2026, annexé à la présente délibération ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif principal et aux budgets annexes LMV au chapitre 011 ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 20 février 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

